

Moulin de Villevieille - Massereau



Une randonnée proposée par MAIRIE-VILLEVIEILLE



Randonnée n°16075411

Le tunnel de la voie verte à découvrir.
Il y fait très frais, passer à prendre une petite laine pour sa traversée.
Prendre son skate sous son bras. La randonnée emprunte 4 km de la voie verte.

Durée :	3h20	Difficulté :	
Distance :	10.92km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	83m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	83m		
Point haut :	98m	Commune :	Villevieille (30250)
Point bas :	20m		

Description

(D/A) Départ du Parking de la Mairie de Villevieille.
Partir par le chemin des Terriers puis à droite par le chemin de Belleau.
En bas de la voie bétonnée, traverser le parking en prenant la direction de l'espace Laurence Durell. Pour accéder au petit tunnel, laisser la médiathèque sur votre gauche.
(1) En bas des escaliers, tourner à gauche dans la rue Taillade. A son extrémité, prendre à droite pour rejoindre le quai du Vidourle. Poursuivre la traversée de Sommières jusqu'aux Arènes, après avoir admiré le pont Tibère.
(2) Longer les berges du Vidourle.
Après le passage sous le pont routier apparaît le "peigne à embâcles" qui a une fonction de filtre pour retenir les troncs d'arbres arrachés par le courant lors des "vidourlades".
Juste avant le moulin de Villevieille **(3)** tourner à droite pour rejoindre la voie verte au point **(4)** Tourner à droite et monter sur le skate en profitant du bel enrobé. Attention cependant à deux traversées de départementales.
(5) Au poteau "Domaine de Massereau", descendre du skate pour prendre à gauche le chemin qui remonte sur le plateau par le "saut du cheval" **(6)**
Remonter vers le centre ancien par le chemin du saut du cheval, de Calès et des Terriers.
Visiter l'impluvium dans le nouveau cimetière et la restitution d'une villa gallo-romaine.
(D/A) Parking de la Mairie de Villevieille.

Points de passages

- D/A Parking de la mairie**
N 43.788508° / E 4.097478° - alt. 95m - km 0
- 1 Rue Taillade**
N 43.781608° / E 4.091478° - alt. 36m - km 1.04
- 2 Berge du Vidourle - Arènes**
N 43.787299° / E 4.085109° - alt. 20m - km 2.04
- 3 Moulin de Villevieille**
N 43.797688° / E 4.078634° - alt. 25m - km 3.68
- 4 Panneau Voie verte**
N 43.79905° / E 4.084102° - alt. 38m - km 4.17
- 5 Poteau Domaine de Massereau**
N 43.766596° / E 4.096442° - alt. 36m - km 8.15
- 6 Saut du cheval**
N 43.775522° / E 4.097324° - alt. 70m - km 9.33
- D/A Parking de la mairie**
N 43.788504° / E 4.097501° - alt. 95m - km 10.91

Informations pratiques

A proximité

Le pont Tibère

Le pont de Sommières est un pont romain dont la construction est attribuée à l'empereur Tibère, au 1er siècle.
Il fut construit probablement entre le 1er siècle av. J.-C. et le 1er siècle ap. J.-C. sur le tracé de la Via Lutevia qui reliait Nîmes à Toulouse par Lodève pour franchir le fleuve Vidourle, déjà traversé plus au sud par la Via Domitia au niveau du pont d'Ambrussum (dit également pont Ambroix). Aucun élément sur la date ou l'origine de sa construction n'est connu.

Lors de la traversée de la D22

Proximité des caves vinicoles et oléicoles.

A la sortie du tunnel

L'ancienne gare de Sommières transformée en hôtel.

Le nouveau cimetière

L'Impluvium d'époque romaine dans le nouveau cimetière. Dans cette partie de l'agglomération romaine de Villevieille, les fouilles menées de 1999 à 2005 ont permis la mise au jour d'une partie d'une maison construite au début du 1er siècle ap. J.-C.

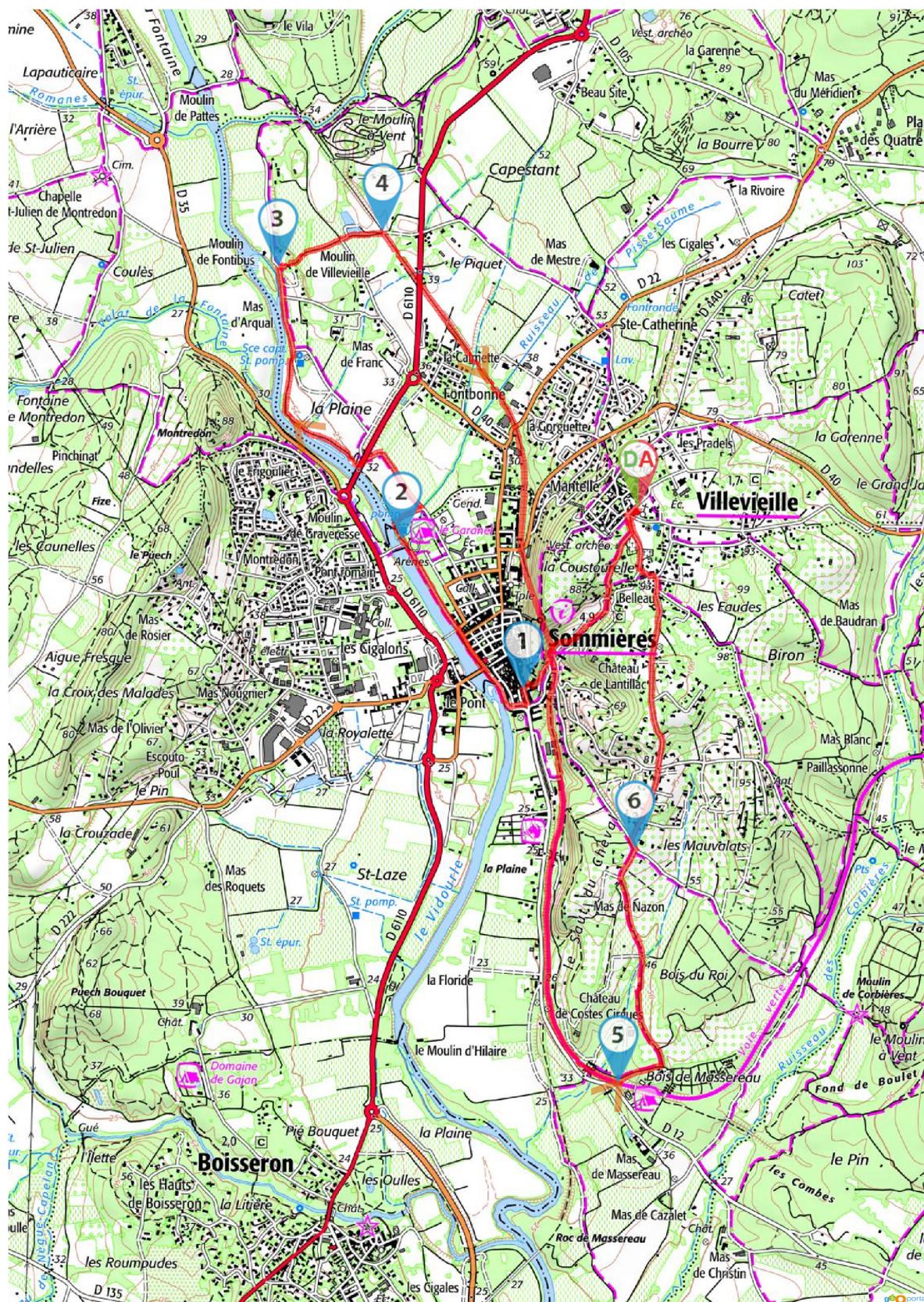
La Villa Gallo-Romaine du site des Terriers.

Les fouilles des Terriers, menées entre 1998 et 2005 ont mis au jour ce modèle type de la maison urbaine, datant du 1er siècle après J-C, centrée sur une cour à impluvium autour duquel s'agencent les différentes pièces à vocation utilitaire ou résidentielle. Afin de matérialiser les différents usages des espaces intérieurs de cette domus, du gravier de couleur a été disposé.

La porte de l'horloge

Ancienne porte du village fortifié, surmontée de son campanile en fer abritant une cloche du milieu du XIX ème siècle.
Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-16075411>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2021 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.